Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_233_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-233-2026

Objet : Soutien aux actions alimentaires –groupement des agriculteurs biologique 22

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_233_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-233-2026

Rapporteur : Monsieur Pascal PRIDO

Objet : Soutien aux actions alimentaires –groupement des agriculteurs biologique 22

EXPOSE DES MOTIFS

L'intention première du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de SBAA, adopté en novembre 2024 (voir annexe), est de bâtir un projet collectif rapprochant l'ensemble des acteurs de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, consommateurs, etc.). dans le but de créer du lien et renforcer l'écosystème alimentaire du territoire. L'agglomération souhaite donc soutenir et faciliter ce principe d'action collective au sein des actions du PAT.

1-Projet de développer la consommation de la lentille verte biologique
Par délibération du 16 octobre 2025, SBAA a attribué une première partie de subvention au Groupement d'Agriculteurs Biologiques 22 (GAB 22) pour le projet visant à développer la consommation de la lentille verte pour un montant de 3000€.
La délibération vise à attribuer le solde de la subvention, pour un montant de **2 980€**. Cette subvention inscrite au PAT représente 80 % du montant total du projet.
Un nouveau module pédagogique a été déployé sur l'année scolaire 2025-2026 en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de Ploufragan. 13 apprentis et leurs maîtres d'apprentissage ont été sensibilisés à la cuisine de la lentille au travers de l'élaboration de recettes. Un producteur de lentille a participé au forum court-circuit qui s'est déroulé le 27 avril dernier et une vidéo de promotion de la lentille et du projet est en cours d'élaboration.

2-Organisation d'un petit déjeuner à la ferme
Le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB 22) a sollicité le soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'organisation de l'évènement « P'tit Déj Bio ». L'évènement s'est déroulé le 31 mai 2026 à Saint-Brieuc , à la ferme urbaine Ar Goued, qui produit du fromage de chèvre.

Le P'tit Déj Bio vise à sensibiliser le grand public à l'agriculture biologique locale à travers un petit-déjeuner composé de produits issus de fermes et d'entreprises bio des Côtes d'Armor et de Bretagne (pain, produits laitiers, confitures, fruits, etc.). Le GAB22 assure la coordination et la logistique de l'événement. Cette action s'inscrit dans les objectifs d'éducation à l'alimentation et de rapprochement des producteurs et des consommateurs poursuivis dans le cadre du PAT.
La demande de subvention s'élève à 1865€ pour un budget total de 4 125 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000€.

Il est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_233_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-10 ;

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU le Projet Alimentaire Territorial adopté par délibération DB-250-2024 du Conseil d'Agglomération du 14 novembre 2024 ;

VU la délibération DB-195-2025 du 16 octobre 2025 portant sur l' attribution des subventions aux actions alimentaires ;

VU les demandes de subventions formulées;

Le Bureau statutaire saisi le 10 septembre 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D' AGGLOMERATION

ACCORDE une subvention de:

- 2 980€ au Groupement des Agriculteurs Biologiques 22 pour le projet visant à développer la consommation de la lentille verte biologique .

- 1 000€ au Groupement des Agriculteurs Biologiques 22 pour l'organisation d'un petit déjeuner Bio à la ferme Ar Goued.

PRECISE qu'en cas d'annulation de projet, les fonds devront être restitués à Saint-Brieuc Armor Agglomération .

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise d'un bilan des actions en fin de projet.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_233_2026-DE

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND